

NOUS SOMMES

LÀ

POUR  
FORMER



## PROGRAMME

**CERTIFICAT DE COORDONNATEUR  
DE PARCOURS  
D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS  
RNCP 34963**



## PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers diplômés d'État exerçant ou souhaitant exercer la fonction de Coordonnateur de Parcours d'Accompagnement et de Soins - IDEC dans le secteur sanitaire ou médico-social.

## PRÉ-REQUIS

- Les ressortissants de la communauté européenne doivent posséder une autorisation d'exercice du métier d'infirmier en France.
- Être titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier depuis 2 ans.
- Avoir suivi un stage (70h) en établissement (avant ou pendant la formation), pour les personnes qui ne sont pas en poste d'IDEC ou d'encadrement. -
- Ordinateur avec caméra et connexion internet.

## FINALITÉ DE LA FORMATION

La formation vise à accompagner les stagiaires, à acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier de Coordonnateur de parcours d'accompagnement et de soins afin de manager et d'optimiser le fonctionnement d'un service de soins dans une structure sanitaire ou médico-sociale, conformément à la législation en vigueur, à la réglementation, et en s'inscrivant dans une démarche qualité.

Ces compétences sont structurées en 3 blocs et portent sur les champs suivants :

- Bloc de compétences N°1 : Management du parcours du bénéficiaire et coordination de la continuité des soins.
- Bloc de compétences N°2 : Gestion des Ressources Humaines et Management d'équipe.
- Bloc de compétences N°3 : Contribution au fonctionnement de la structure et au développement de projets.

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

Les compétences professionnelles visées par la formation :

### **Bloc N°1**

- Évaluer les besoins en termes de soin et d'accompagnement d'une personne afin de décider ou non de son admission.
- Organiser les modalités de mise en œuvre des projets de soins et des projets personnalisés.
- Organiser le travail en mettant en œuvre des solutions qui contribueront à optimiser le fonctionnement.
- Piloter, en les coordonnant, l'ensemble des activités à réaliser afin d'assurer la continuité des soins en interne.
- Piloter le projet de soins des bénéficiaires, en gérant les relations avec l'ensemble des partenaires.
- Gérer l'approvisionnement, la gestion et l'utilisation des médicaments et du matériel médical.



### **Bloc N°2**

- Gérer les ressources humaines de celle-ci en collaborant au recrutement de nouveaux salariés.
- Manager son équipe.

### **Bloc N°3**

- Collaborer au management de son institution en déterminant les orientations à développer et les projets à mettre en œuvre.
- Piloter ou superviser le pilotage d'un projet, en déterminant les modalités de sa mise en œuvre et de son suivi.

## **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

- S'approprier et maîtriser les différentes dimensions de la fonction de coordonnateur de parcours d'accompagnement et de soins en structures sanitaires et médico-sociales.
- Organiser le parcours du bénéficiaire en impliquant la personne et son entourage.
- Piloter les projets de soins et le projet personnalisé du bénéficiaire en lien avec tous les partenaires.
- Gérer et entretenir les liens interprofessionnels en interne et les partenariats avec les structures externes.
- Manager son équipe en favorisant le développement des compétences.
- Piloter les projets internes en collaboration avec l'équipe.
- Collaborer dans le management des projets institutionnels.
- Comprendre et formaliser la démarche qualité et de gestion des risques en structure de soins.

## **STRUCTURATION ET CONTENUS DE LA FORMATION**

- **Bloc N°1 : Management du parcours du bénéficiaire et coordination de la continuité des soins - 45 heures**
  - Module 1.1 : Accueil et intégration du bénéficiaire au sein d'une entité médicale ou médico-sociale - 3,5h  
Contenus : La préparation à l'accueil des bénéficiaires (évaluation, visites en amont, consentement...), les besoins des bénéficiaires, l'élaboration des parcours, la gestion administrative en lien avec l'accueil.
  - Module 1.2 : Pilotage du projet de soin et du projet personnalisé - 3,5h  
Contenus : Pilotage du projet personnalisé.
  - Module 2 : Organisation du travail - 7h  
Contenus : Analyse de l'activité, organisation des activités (hiérarchies, répartition des tâches), gestion des plannings.



- **Module 3** : Pilotage de la continuité des soins et coordination interne - 7h  
Contenus : Communication des processus et de coordination des soins en interne, supervision et contrôle des activités (remédiation, sanction), coordination interne de la continuité des soins, les écrits professionnels (dossiers, événements indésirables, transmissions ciblées...) et transmissions orales.
  
- **Module 4** : Pilotage de la continuité des soins et coordination externe - 14h  
  
Contenus : Réseaux de partenaires (domicile, établissements sociaux, médico-sociaux, sanitaires, institutionnels), coordination et collaboration en externe, coordination des parcours, politiques médico-sociales/sanitaires et environnement réglementaire, politiques budgétaires (7 h).
  
- **Module 5** : Gestion de la logistique au niveau des médicaments et matériel médical - 7h  
Contenus : Gestion des stocks, gestion des risques et circuit du médicament
  
- **Accompagnement collectif** : 3h
  
- **Bloc N°2** : **Gestion des ressources humaines et management d'équipes - 60 heures**
  - **Module 1** : Gestion des ressources humaines - 28h  
Contenus : Compétences individuelles - collectives, activités - travail réel et prescrit, aspects juridiques : contrats, période d'essai, congés, temps de travail, champ de compétence et responsabilité, droits des patients, fiche de poste, plan de formation, entretien d'embauche, entretien d'évaluation, modes de communication, techniques de reformulation et de synthèse.
  
  - **Module 2** : Management d'équipe - 28h  
Contenus : Fondamentaux du management, rôle et compétences du manager, positionnement de l'infirmier coordinateur, conduite du changement, délégation, supervision et contrôle des activités, levier et frein de la motivation, gestion du conflit.
  
  - Accompagnement collectif : : 4 h
  
- **Bloc N°3** : **Contribution au fonctionnement de la structure et au développement - 42 heures**
  - **Module 1** : Collaboration au management institutionnel - 21h  
Contenus : Démarche qualité, audits, évaluation et certification, analyse de pratiques professionnelles, projet de service, d'établissement, qualité de vie au travail.



- Module 2 : Pilotage de projets internes à la structure - 14h  
Contenus : Méthodologie de projet (caractéristiques, acteurs, instances, outils de gestion de projet, phases de la gestion de projet, évaluation d'un projet), mise en œuvre.
- Accompagnement collectif : 7h

## RÉFÉRENCES ET DOCUMENTS D'APPUI

- Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation
- Enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles le 14 octobre 2020. Lien : <http://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34963/>

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques interactives s'appuyant sur la mobilisation des capacités et savoir-faire en situation de formation en groupe en prenant en compte l'expérience professionnelle. Apprentissage mixte (Blended learning) en présentiel ou en e-learning.

Les ressources pédagogiques prennent en compte les modalités digitales (LMS, wooclap, des vidéos, ..) et non digitales (analyse de cas, ateliers pratiques, retour d'expériences).

Les supports de cours sont mis à disposition des participants.

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en centre de formation ou à distance.

## INTERVENANTS

- Infirmier Coordinateur
- Cadre de santé
- Directeur, responsable des ressources humaines, responsable qualité, de structures médico-sociales et/ou sanitaires
- Professionnel du secteur médico-social, sanitaire expert dans la gestion et le pilotage de parcours ou projet de soin/projet personnalisé
- Expert du droit du travail, droit social, droit de la santé
- Ingénieur en logistique
- Préparateur en pharmacie, Pharmacien

## DURÉE

- Formation en cursus complet : 147 heures d'enseignement en centre ou 21 jours, à raison de 7h par jour.
- Formation en cursus partiel :
  - Bloc N°1 : 45 heures
  - Bloc N°2 : 60 heures
  - Bloc N°3 : 42 heures



Formation

- Un stage de 70 heures (voir conditions d'accès).
- La formation est organisée en discontinu sur une période qui n'excède pas 1 an.

## TARIFS 2022

Cette certification et la formation associée est éligible au CPF.

Code CPF :34963

- Cursus complet :  
3715 €
- Cursus partiel
- Bloc N°1 : 1133 euros
- Bloc N°2 : 1511 euros
- Bloc N°3 : 1054 euros
- En candidat libre en cas d'échec au jury de la session initiale :  
100 € pour le passage devant le jury de certification

Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.

**DATES DES SESSIONS :** 21 Jours soit : 147 heures + stage optionnel\* (voir avec le référent pédagogique)

Jeudi 19 SEPTEMBRE 2022	Jeudi 08 DÉCEMBRE 2022
Vendredi 20 SEPTEMBRE 2022	Vendredi 09 DÉCEMBRE 2022
Lundi 10 OCTOBRE 2022	Jeudi 12 JANVIER 2023
Mardi 11 OCTOBRE 2022	Vendredi 13 JANVIER 2023
Jeudi 20 OCTOBRE 2022	Lundi 23 JANVIER 2023
Vendredi 21 OCTOBRE 2022	Mardi 24 JANVIER 2023
Jeudi 17 NOVEMBRE 2022	Jeudi 02 FÉVRIER 2023
Vendredi 18 NOVEMBRE 2022	Vendredi 03 FÉVRIER 2023
Lundi 28 NOVEMBRE 2022	Jeudi 02 MARS 2023
Mardi 29 NOVEMBRE 2022	Vendredi 03 MARS 2023
	Jeudi 30 MARS 2023 : Certification



## CAPACITÉ D'ACCUEIL

- 8 à 14 participants

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

- CPF (mon compte de formation), OPCO, TRANSITION PRO, POLE EMPLOI, DIFFOR, PERSONNEL

## VALIDATION (positionnement, évaluation, sanction) :

- **POSITIONNEMENT** : Entretien de motivation avant l'entrée en formation.
- **EVALUATION** : A la fin de chaque bloc de compétences une évaluation normative est organisée. Elle porte sur l'acquisition des connaissances et des capacités acquises nécessaires à l'exercice du métier selon les modalités suivantes :
  - **Bloc 1** : Rapport écrit. Etude de cas centrée sur une situation réelle. Travail individuel. Production écrite.
  - **Bloc 2** : Mise en situation d'entretien. Travail individuel. Production orale.
  - **Bloc 3** : Rapport écrit complété par une présentation orale. Présentation du pilotage de projet centrée sur une situation réelle. Production collective.

**Sanction** : Le Certificat Coordonnateur de Parcours d'Accompagnement et de Soins, niveau de qualification 6, est délivré par la Croix Rouge française aux candidats ayant satisfait aux épreuves d'évaluation de la totalité des blocs.

## ADRESSE

IRFSS NORMANDIE  
Chemin de la Bretèque  
Centre Régional Formation Professionnelle de la Croix-Rouge  
2 allée du Québec  
76230 BOIS GUILLAUME  
Téléphone : 02.35.59.40.76  
Messagerie : [thomas.roirant@croix-rouge.fr](mailto:thomas.roirant@croix-rouge.fr)  
Adresse postale : IRFSS - CRFP – Chemin de la Bretèque - 76230 Bois-Guillaume



## INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de stagiaires 2020 : 11

- Taux de satisfaction : 100%
- Taux de certificats délivrés : 100%

## CONTACT

- ROIRANT Thomas 02 35 59 40 76

Centre Régional de Formation Professionnelle Normandie

Alençon (61) -Bois Guillaume (76)- Mondeville (14)

## DURÉE

- 21 Jours soit : 147 heures + stage optionnel\* (voir avec le référent pédagogique)

## LIEU DE LA FORMATION

IRFSS NORMANDIE

Chemin de la Bretèque

Centre Régional Formation Professionnelle de la Croix-Rouge

2 allée du Québec

76230 BOIS GUILLAUME

## ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

### ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), la Croix Rouge française s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...). Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S. AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations

Rappel des obligations des organismes de formation (cf. loi de 2005) :

- Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination ;  
Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.





Afin de renforcer la qualité et l'efficacité de son accueil par une meilleure connaissance des attentes de ses publics qu'ils soient en situation de handicap ou non :

- Accessibilité pédagogique des formations : penser et organiser l'accueil des personnes handicapées avant même de les accueillir.
- Capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire.
- Accessibilité de l'ensemble des locaux du centre de formation.
  
- Adaptation des moyens de la prestation : accessibilité de la formation
- Accessibilité du site (cf. livret d'accessibilité)
- Mentions d'accessibilité à tous types de handicap (pictogrammes, cf. loi de 2005)
- Référents handicaps  
Véronique VATTIER sur Bois Guillaume  
Bérengère DE JAEGER sur Mondeville  
Eliza HAMON sur Alençon



**Siret** : 775 672 272 27523

**NDA** : 11 93 062 03 93